



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

campagnols

Question écrite n° 106065

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'inquiétude des syndicats agricoles quant à l'éventuel retrait, par l'Europe, de l'homologation à la bromadiolone, rodenticide contre le campagnol terrestre. Un rapport défavorable à l'utilisation de ce produit en plein champ a été établi par la Suède qui préconise une utilisation limitée aux seules bordures de champs et en boîtes fermées. Selon la FDSEA, la FODSA et la FDGEC de l'Aveyron, cette méthode est inefficace pour lutter contre ces rongeurs qui, contrairement aux rats et souris qui vivent près des habitations, creusent des terriers pour s'abriter et s'alimenter. Ces syndicats mettent en avant que, vu la prolifération de ces nuisibles, le traitement avec la bromadiolone, seule substance active autorisée pour cet usage, permet de maintenir la biodiversité des prairies tout en respectant l'environnement. Elle l'interroge sur la position du Gouvernement quant au maintien de cette homologation.

Texte de la réponse

La bromadiolone est une substance active rodenticide qui a fait l'objet d'une décision d'inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE lors de la réunion du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale qui s'est tenue les 10 et 11 mars 2011. La publication de la décision d'inscription au Journal officiel de l'Union européenne est en cours. La décision d'inscription adoptée réserve l'utilisation de cette substance active rodenticide aux professionnels et uniquement sous la forme d'appâts placés dans les galeries de ces rongeurs, à une concentration nominale de 50 mg/kg. Les conditions fixées par cette décision d'inscription sont pleinement compatibles avec les modalités de la lutte raisonnée mises en oeuvre sur le territoire national ces dernières années.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106065

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4096

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6275